

**COMITE SYNDICAL DU 10 avril 2018**

**SEANCE DE 10H00**

## ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Budget primitif 2018 – *délibération*
- Constitution d'une Commission d'Appel d'Offres – *délibération*
- Délégation du Comité Syndical au Président - *délibération*
- Bilan d'activités 2017 de la Cellule d'Alerte – *présentation*
- Reconstitutions territoriales. Quelles missions et quel périmètre pour le Réseau Loire Alerte ? – *Echanges*
- Questions diverses.



## COMITE SYNDICAL

Séance du 10 avril 2018

### **BUDGET PRIMITIF 2018**

M. Laurent DAMOUR, Président, expose :

Lors du débat d'orientations budgétaires 2018, les éléments constitutifs des dépenses et recettes du budget 2018 ont été présentés.

Le résultat de l'exercice 2017 s'établit à + 4 497.90 €.

Le résultat cumulé des exercices antérieurs est reporté dans le présent budget et s'élève désormais à + 261 421,37 €.

Compte tenu de ces éléments, le budget s'équilibre comme suit en recettes et dépenses (voir détail en annexe de la délibération) :

#### DEPENSES :

<b>TOTAL</b>	<b>105 000.00 €</b>
--------------	---------------------

#### RECETTES :

<b>TOTAL</b>	<b>331 421,37 €</b>
--------------	---------------------

Excédent budgétaire	261 421,37 €
---------------------	--------------

<b>TOTAL hors excédent budgétaire</b>	<b>70 000.00 €</b>
---------------------------------------	--------------------

Je vous propose,

### **DELIBERE**

1. d'adopter la participation 2018 pour chaque adhérent fixée à 0.70€ par tranche de 1 000 m<sup>3</sup>.
2. de voter le budget primitif 2018 qui s'équilibre, hors excédent budgétaire, à 70 000€.



## COMITE SYNDICAL

Séance du 10 avril 2018

### BUDGET PRIMITIF 2018

#### DEPENSES

Article	Libellé	Propositions du Président	Vote du Comité Syndical
6064	Fournitures de bureau	500,00 €	500,00 €
611	Exploitation de la Cellule Alerte	95 000,00 €	95 000,00 €
616	Primes d'assurance	5 000,00 €	5 000,00 €
6226	Honoraires	500,00 €	500,00 €
6231	Annonces et insertions	2 000,00 €	2 000,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00 €	1 000,00 €
6238	Impressions et divers	500,00 €	500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	500,00 €	500,00 €
6251	Frais de déplacements	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>		<b>105 000,00 €</b>	<b>105 000,00 €</b>

#### RECETTES

Article	Libellé	Propositions du Président	Vote du Comité Syndical
74741	Participations	70 000,00 €	70 000,00 €
74781	Subventions agence de l'Eau	0,00 €	0,00 €
74782	Subventions autres organismes	0,00 €	0,00 €
002	Résultat reporté	261 421,37 €	261 421,37 €
<b>Total</b>		<b>331 421,37 €</b>	<b>331 421,37 €</b>
<b>Exédent budgétaire</b>		<b>261 421,37 €</b>	<b>261 421,37 €</b>

TOTAL HORS EXEDENT

70 000,00 €

70 000,00 €



## COMITE SYNDICAL

Séance du 10 avril 2018

### CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

M. Laurent DAMOUR, Président, expose :

En prévision du prochain lancement du nouveau marché d'animation du Réseau Loire Alerte, il est nécessaire de constituer une Commission d'Appel d'Offres permanente.

Tel que modifié par le 3° du II l'article 101 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, l'article L. 1414-2 du CGCT précise que « pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance [n° 2015-899], à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5».

Le montant estimé du futur marché d'animation dépassant, sur la durée du contrat, ce seuil (221 000 € HT), il convient dès lors de constituer une Commission d'Appel d'Offres composée d'un Président et de 5 membres de l'Assemblée délibérante.

Je vous propose de désigner :

En qualité de Président :

- M. Laurent DAMOUR

En qualité de membres :

- xxxxx
- xxxxx
- xxxxx
- Xxxxx
- xxxxx

Je vous propose,

### **DELIBERE**

1. De décider de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
2. De désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres suivants :
  - Président : M. Laurent DAMOUR
  - Membres de la CAO : xxxxx, xxxxxx, xxxxx, xxxxx, xxxxx



## COMITE SYNDICAL

Séance du 10 avril 2018

### DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

M. Laurent DAMOUR, Président, expose :

La Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour le Comité Syndical de déléguer une partie de ses attributions au Président.

L'article L.5211-10 dispose en effet, en son 3<sup>ème</sup> alinéa, « Le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble, peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Afin de faciliter le fonctionnement courant du Réseau Loire Alerte, il est ainsi proposé de délégué le domaine suivant :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures ou de services courants, d'un montant inférieur au seuil des marchés à procédure adaptée relatifs aux fournitures et services et des marchés de prestation intellectuelle inférieurs à 25 000 € HT, ainsi que tout acte et décision concernant leur exécution y compris les avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Je vous propose,

### **DELIBERE**

1. Donne délégation au Président dans le domaine décrit ci-dessus.



## COMITE SYNDICAL

Séance du 10 avril 2018

### INFORMATION / DISCUSSION : PERSPECTIVES SUR LES MISSIONS ET LE PERIMETRE DU RLA

M. Laurent DAMOUR, Président, présente :

#### ▪ Recomposition territoriale :

- ◆ Intégration du Syndicat Eau d'Anjou dans le Réseau Loire Alerte ? D'autres structures (distribution) ?
- ◆ Modifier les statuts en recalculant le poids de chaque nouveau membre en volume d'eau prélevé en Loire ? Proposition de généraliser le principe de représentation avec 2 titulaires +2 suppléants ?)

#### ▪ Redéfinition des missions :

- ◆ Missions (perspectives possibles) :
  - ✓ Modélisation et calage hydraulique de la Loire et affluents importants
  - ✓ Alertes sur pollutions ponctuelles et gestion de crise
  - ✓ Animation et développement du réseau
    - Via des associations
    - Via des services institutionnels
  - ✓ Veille technologique sur les stations d'alerte
    - Suite à donner sur la station HOEER (démontage ou maintien)
  - ✓ Simulation / exercices de crise
  - ✓ Mise à jour et valorisation du site web avec accès intuitif
    - Synthèse et consolidation de toutes les données analytiques qualité sur le périmètre
    - Historisation des évènements
    - Mise à jour des coordonnées interlocuteur

#### ▪ Redéfinition du Périmètre :

##### **Périmètre étude modèle**

- Loire
- Vienne
- Erdre
- Estuaire de Loire
- Thouet

##### ● **Animation réseau**

- Authion
- Layon
- Evre

⤴ Peu d'intérêt à priori ?

▪ **Modèle économique :**

- ◆ Garder le principe d'un financement selon les volumes prélevés en Loire ? (aujourd'hui 70 cts/1000m<sup>3</sup>).
- ◆ Baser la participation sur le nombre d'habitants des membres du réseau ou sur la population desservie ?
- ◆ Autre ?

▪ **A envisager :**

- ◆ Lancer des études sur des pollutions diffuses et/ou récurrentes impactant la qualité de l'eau sur le périmètre (pesticides, résidus médicamenteux, etc...) ?
- ◆ Renforcement des liens et coopération avec la centrale nucléaire d'Avoine ?